Image not found or type unknown

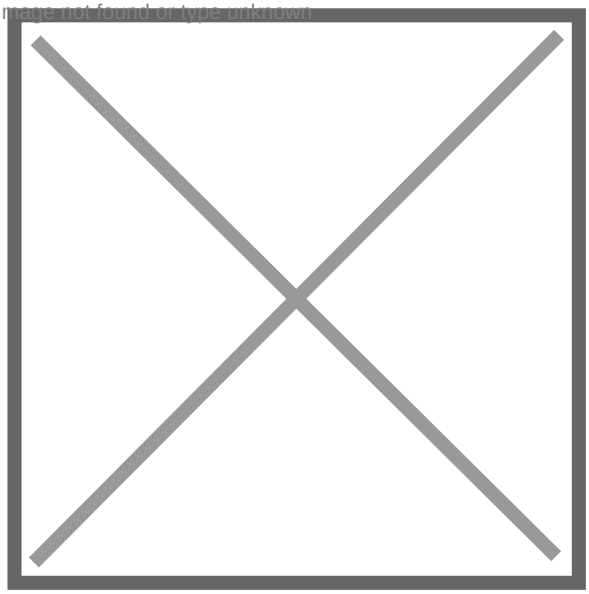

Entretien d un adoucisseur d'eau de forage

Par **hello13**, le **05/02/2015** à **10:16**

Bonjour,

Je suis locataire dans une maison. L'eau est captée par forage. Pendant 4 ans, il n 'y a pas eu d analyse de potabilité. J ai demandé une analyse l an dernier : l eau n était pas potable. Le propriétaire a donc installé un filtre UV. Comme l eau est extrêmement calcaire, il a du mettre un adoucisseur.

Aujourd'hui il me demande de prendre à ma charge l'entretien de cet adoucisseur.

Dans la mesure où :
- ce n'est pas mentionné dans le bail
- l'adoucisseur est nécessaire au bon fonctionnement du filtre UV lui-même nécessaire à la potabilité de l'eau (obligation du propriétaire)

Dans ce cas précis (adoucisseur nécessaire pour rendre l'eau potable), est-ce réellement à moi d'effectuer l'entretien de cet adoucisseur ou au propriétaire.

Merci d'argumenter vos réponses par des références.

Par **Lag0**, le **05/02/2015** à **11:42**

Bonjour,
Si vous êtes le seul bénéficiaire de cette installation, l'entretien est bien à votre charge.
Si vous étiez raccordé au réseau, vous payeriez la totalité de la facture d'eau...

Par **hello13**, le **05/02/2015** à **12:35**

Merci pour votre commentaire.
Certes mais le propriétaire a l'obligation de fournir de l'eau potable. Je ne suis pas responsable du fait qu'il faille un adoucisseur pour protéger le filtre UV nécessaire à la potabilisation de l'eau. parfois, les locataires demandent l'installation d'un adoucisseur pour leur confort (moins de tartre), dans mon cas, je ne l'ai pas demandé. Il a été nécessaire pour la potabilisation.
Il est possible que ce soit 2 cas différents (confort ou potabilisation). J espère que quelqu'un pourra m'éclairer sur cette distinction.

Par **Lag0**, le **05/02/2015** à **13:01**

Peu importe de quoi est constitué le système, on peut parler d'une "centrale de traitement de l'eau", selon les cas, on y trouve juste des filtres, parfois un traitement à l'ozone ou aux UV, voir un système de chloration, cela reste un ensemble.
C'est bien pour que vous ayez une eau de qualité que tout ceci est utilisé, donc c'est bien une charge locative.
Comme déjà dit plus haut, lorsque vous êtes alimenté par le réseau, l'eau passe aussi par tout un système de traitement (à grande échelle) et le cout de ce système est incorporé au prix du litre d'eau.
Je suppose d'ailleurs que, dans votre cas, vous ne payez pas l'eau elle même...

Par **hello13**, le **05/02/2015** à **13:43**

Effectivement je ne paye pas l'eau, mon propriétaire n'hésite pas à me le rappeler régulièrement, mais je préférerais! Dans mes précédentes locations je n'ai jamais eu aucun soucis avec l'eau de ville, certes payante mais dont on peut connaître la qualité.
Depuis que je suis dans ce logement, je n'ai aucune garantie sur la qualité de l'eau. Jusqu'ici elle n'était pas filtrée, elle a endommagé mes lave-vaisselle et lave-linge. lorsque je m'absente plusieurs jours, au retour il faut laisser couler l'eau car elle est terreuse. Lorsqu il y a de fortes précipitations, l'eau stagne sur notre terrain et il devient déconseillé de consommer l'eau. Lorsque mon voisin arrose ses vergers, je n ai plus de pression au robinet. Alors, oui, pour toutes ces raisons je préférerais payer l'eau!

Merci pour vos explications concernant la "centrale de traitement".

Par **Lag0**, le **05/02/2015** à **14:12**

Il faudrait peut-être rappeler à votre bailleur les critères du logement décent et particulièrement :
[citation]Article 3

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Le logement comporte les éléments d'équipement et de confort suivants :
[...]
2. Une installation d'alimentation en eau potable assurant à l'intérieur du logement la distribution avec une pression et un débit suffisants pour l'utilisation normale de ses locataires ;[/citation]
L'eau doit être potable et à une pression correcte [s]**tout le temps**[/s] !

Est-ce par choix ou par obligation que cette maison n'est pas raccordée au réseau ?

Par **hello13**, le **05/02/2015** à **15:36**

Comment savoir si l'eau est potable tout le temps? Il faudrait des analyses en continu...
Pour la pression, de même. En général, elle est convenable, parfois elle ne l'est pas.
Comment prouver ça?

En fait, depuis tout ce temps, comment nous n'avons justement aucune garantie concernant la qualité de l'eau, nous achetons de l'eau en bouteille pour tout ce qui est consommation directe. Avec une famille de 4, ceci nous coûte infiniment plus cher que si nous avions l'eau de ville...

Cette maison a été construite il y a 7ans et le réseau n'arrive pas jusque là... Le propriétaire a donc raccordé la maison à son forage (il y a beaucoup de forages dans la région).

Par **moisse**, le **05/02/2015** à **18:10**

Bonsoir,
Qu'en est-il des eaux usées ?
Car en général le réseau d'adduction précède la construction des réseaux d'assainissement.

Par **hello13**, le **06/02/2015** à **09:26**

Pour les eaux usées, de même, il s agit d un système indépendant (fosse septique, puits perdu).

C est pourquoi lorsqu il pleut trop, il y a risque de contamination de l eau de forage par les eaux usées. L an dernier, les analyses d eau montraient la présence de traces de bactéries d origine fécale dans l eau du robinet...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés